



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260601-D-2026-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026

Publication : 03/06/2026

COMMUNE DE FIRMINY
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales

N°D-2026-12

SAISON CULTURELLE 2026-2027 : TARIFICATION PAR SPECTACLE

Le Maire de la Ville de Firminy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 27 mars 2026 du Conseil Municipal de la Ville de Firminy portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Vu la décision 2024-29D en date du 15 juillet 2024 portant Tarification des droits prévus au profit de la Commune,

Considérant qu'il convient de répartir la tarification en vigueur par spectacle pour la Saison culturelle 2026-2027,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de répartir la tarification en vigueur pour la Saison culturelle 2026-2027 par spectacle comme suit :

Dates	Spectacles	Tarifs
12/11/2026 à 20h30 Firmament	OEP – GAUVIN SERS Chanson	Tarif individuel : 35€ Tarif abonné normal : 25€ Tarif abonné réduit : 21€ Tarif abonné solidaire : 18€
14/11/2026 à 20h30 MC	OEP – BEN HERBERT/GRISE CORNAC Chanson	Tarif Individuel : 20€ Tarif abonné : 15€
18/02/2027 à 20h30 Majestic	ARCOMIK – Elodie ARNOUL Humour	Tarif Individuel : 26€ Tarif abonné normal : 19€ Tarif abonné réduit : 16€ Tarif abonné solidaire : 14€
19/02/2027 à 20h30 Firmament	ARCOMIK– Thomas ANGELVI Humour	Tarif Individuel : 38€ Tarif abonné normal : 30€ Tarif abonné réduit : 28€ Tarif abonné solidaire : 26€
22/05/2027 à 20h Firmament	MICHEL FUGAIN Chanson	Prestige Tarif individuel unique : 36€ Tarif abonné normal : 29€ Tarif abonné réduit : 27€ Tarif abonné solidaire : 25€

19/03/2027 à 20h Firmament	NATACHA ST PIER Chanson	Prestige
17/12/2026 à 20h Firmament	DJAL Humour	Prestige
05/02/2027 à 20h Majestic	LES GRANDS ENFANTS Théâtre	Affiche Tarif individuel base :30 € Tarif individuel réduit : 26 € Tarif individuel solidaire :24€ Tarif abonné normal : 22€ Tarif abonné réduit : 18€ Tarif abonné solidaire 16€
08/01/2027 à 20h Firmament	NICOLAS PEYRAC Chanson	Affiche
03/04/2027 à 20h Firmament	TRIBUTE Céline DION Chanson	Medium Tarif individuel base :25 € Tarif individuel réduit : 21 € Tarif individuel solidaire :20€ Tarif abonné normal : 18€ Tarif abonné réduit : 15€ Tarif abonné solidaire 13€
06/10/2026 MC	ABRAHAM Rhinojazz	Medium
26/09/2026 à 20h30	FRAISSES Freddie's King Chanson	Découverte Tarif individuel base :17 € Tarif individuel réduit : 15 € Tarif individuel solidaire : 14€ Tarif abonné normal : 12€ Tarif abonné réduit : 10€ Tarif abonné solidaire 9€
30/01/2027 à 20h30	FRAISSES Sabaly Chanson	Découverte
13/05/2027 à 20h MC	UNE HISTORIA AMERICANA Chanson	Découverte
09/04/2027 à 20h MC	DESCENDANTE COMBATTANTES DE Danse	Découverte
30/04/2027 à 20h MC	ARAN Danse	Découverte
26/11/2026 à 20h MC	VIVANTE Théâtre	Découverte
13/11/2026 à 20h Firmament	KEREN ANN Chanson	Tarif unique 27.00€
20/12/2026 à 15h Firmament	Concert Hommage Joe Dassin Chanson	Noel des solidarités 6€ Appelous 8€ Extérieur
05/11/2026 MC	OEP Tour des oreilles Musique	Gratuit abonnés
17/03/2027 à 20h MC	MATIERES VIVES -VIRILES Danse	Famille Adultes : 10€ Enfants 5€
29/01/2027 à 20h Firmament	Plateau artiste Locaux Chanson	Soirée spéciale Individuel : 20€ Abonné : 15€
14/11/2026 MC	OEP rendu du stage	Soirée spéciale

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Sud.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Firminy, le 1^{er} Juin 2026

**L'Adjoint au Maire délégué à la Culture,
Animations,**



Hugo FAYOLLE

Certifié exécutoire compte tenu de sa
notification en date du 03 Juin 2026
Pour le Maire et par délégation,
S. BELAÏDI

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au -184 rue DUGUESCLIN – 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours Citoyens sur le site www.telerecours.fr.

